

**RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ
EN LIGNE – SUR ZOOM
JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022
HEURE : DE 10 H À MIDI**

Présences : John Graham (président), Brad Robertson, Josh Watt, Dianna Scarth, Kris Cowley, Laurel Repski, Shawna Joynt, Scott Jocelyn, Darren Macdonald et Maria Ferraro (Bureau de l'accessibilité du Manitoba)

Absences : Kelly Cook

Mot de bienvenue et reconnaissance des territoires traditionnels

Examen de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion

Conclusions et mesures issues de la réunion avec la ministre

- Le président lit au groupe la lettre de la ministre concernant ses préoccupations au sujet du maintien de la conformité aux dispositions en matière d'accessibilité et de la possibilité d'inclure une telle exigence dans les processus d'approvisionnement comme moyen de favoriser la conformité. Le groupe discute ensuite de la rédaction d'une lettre de réponse à la ministre sur les prochaines étapes en ce qui concerne la possibilité d'inclure une exigence de conformité dans les processus d'approvisionnement (approvisionnement accessible). Le Conseil discute également du calendrier de promulgation, de suivi et de communication au public, ainsi que des critères à respecter. Les participants suggèrent des exemples tels que les bâtiments verts qui ont déjà fait l'objet de processus d'approvisionnement et pour lesquels on a utilisé la même stratégie que celle envisagée dans le cas présent.
- Le rapport annuel de la ministre est abordé, et certaines des recommandations sont examinées.

Mise à jour sur le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba

- Le groupe discute de la conformité et de la possibilité d'utiliser le Fonds pour favoriser la conformité dans le cadre des prochains fonds. Le modèle hybride
- Le Conseil discute également de la sélection des candidats pour le financement à venir.
- Le sondage est terminé, les résultats sont compilés et le rapport final sera bientôt fourni.

Mises à jour sur les normes

- Transport

La norme d'accessibilité pour le transport est achevée, il ne reste plus qu'à attendre le sceau d'approbation de la ministre et la norme sera publiée sur le portail Participation MB pour une consultation publique de 60 jours.

À plus long terme, une fois la période de consultation terminée, le Conseil consultatif de l'accessibilité examinera les commentaires reçus et les révisions à apporter à la norme, probablement en mars ou en avril.

- **Conception des espaces publics**

Conception des espaces publics – la norme est dans sa phase préliminaire. Les membres du comité chargé de l'élaboration de la norme d'accessibilité pour la conception des espaces publics se sont de nouveau réunis, car les rédacteurs législatifs avaient des questions à leur poser. Nous avons donc eu une réunion productive le 30 novembre et nous en avons une autre demain pour répondre aux questions restantes.

Autres questions

- La Saskatchewan a adopté une loi qui prévoit l'élaboration de normes d'accessibilité.

Prochaines réunions de 2022

- Le 9 février de 10 h à midi
- À prévoir selon les examens des consultations